



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 15/04/24
ID : 031-213104219-20240412-DEC2024_18-AR

proposée par la société RONCO Menuiserie domiciliée 460 avenue des Terres Noires 81370 Saint Sulpice la Pointe

Le montant global du marché est porté de 109 000.00 € HT à 125 695 € HT soit une augmentation de 15.32 %.

Article 2 :

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 12/04/2024.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

